

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des électeurs prévu à »,

les mots :

« à une proposition de loi présentée en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.